

Procès-Verbal
Assemblée Générale Ordinaire de FESPA France
Jeudi 24 avril 2025

Le Quorum est atteint avec 147 voix :

- Présents – 51 voix
- Pouvoirs – 96 voix

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 2024

Résolution n°1

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

2. Rapport moral de la Présidente, Julia NOJAC

Chère adhérente, Cher adhérent,

L'année 2024 a été marquée par la tenue de nombreuses commissions de travail destinées à répondre aux attentes des adhérents et à suivre l'évolution de nos métiers.

Des commissions transverses qui permettent d'avancer sur des thématiques communes qui concernent l'ensemble de nos adhérents comme la RSE, l'éco-conception, la réglementation ou l'attractivité des métiers, mais aussi via l'organisation de **commissions métiers** qui permettent aux entreprises d'échanger sur des spécificités métiers et des problématiques ciblées.

Les faits marquants qui ont animé l'année 2024 :

- Le lobbying sur la problématique des JO 2024
- Le travail sur les référentiels de formation
- La reprise en interne de la production de l'ICONA GUIDE
- L'organisation du concours et de la soirée des ICONA D'OR à Paris
- La première organisation d'un stand sur le salon du Mondial des Métiers pour valoriser nos métiers auprès des jeunes et des personnes en reconversion.

Je laisserai les présidents de commission vous présenter le détail des actions lors du rapport d'activité 2024 qui va suivre.

Le calendrier évènementiel a été soutenu en 2024 et marqué par plusieurs évènements phares avec notamment **notre présence sur le salon professionnel C!PRINT** à Lyon avec un stand de plus de 30m2 pour accueillir nos adhérents. Nous avons également organisé le congrès de la sérigraphie en mai 2024 à Lyon et un rendez-vous en région à Bordeaux chez un adhérent fournisseur TEXXALIS. Une réussite avec plus de 70 participants adhérents et prospects.

FESPA France a également été présente sur la scène internationale en étant un membre actif de l'organisation internationale FESPA Global. L'occasion de présenter les projets de notre association et d'échanger avec nos confrères des 36 autres pays. Nous avons aussi participé au salon FESPA à Amsterdam.

Au niveau de l'état des adhésions en 2024, nous avons eu 64 démissions principalement dû à des liquidations et des difficultés économiques et 44 nouvelles adhésions (contre 35 en 2023). Malgré un contexte économique et politique compliqué, la dynamique du nombre d'adhérents reste stable. Des efforts sont à poursuivre pour améliorer les services auprès des adhérents, fidéliser et recruter de nouveaux acteurs.

Il faut aussi noter qu'en 2024, l'organisation a été impactée par une équipe interne réduite à une seule salariée en raison d'un arrêt maladie longue durée au sein de l'équipe. Nous n'avons malheureusement pas réussi à recruter sur cette période mais avons fait appel à un service externalisé pour gérer notamment la communication.

Les bonnes nouvelles pour ce premier trimestre 2025, Francesca Ceccaldi est de retour en mi-temps et nous avons le plaisir d'accueillir au sein de l'équipe Mathilde Adam en charge de la relation adhérents.

Pour terminer ce rapport, j'aimerais remercier les membres de l'équipe interne et tous les professionnels passionnés et engagés qui font avancer nos actions collectives. Leur travail est remarquable. C'est essentiel pour le développement de notre organisation professionnelle et l'évolution de nos métiers.

Merci à tous de votre confiance et de votre investissement.

Julia NOJAC, Présidente

3. Rapport financier du Trésorier, Eric DE CHEVIGNY

Je vous présente les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Ils ont été soumis au Commissaire aux comptes, JEAN-PIERRE EMMERICH, du cabinet EURO COMPTA FINANCE, qui vous présentera son rapport lors de cette Assemblée générale.

PRODUITS 2024

Les produits 2024 concernent principalement les **cotisations annuelles des adhérents** et de nos partenaires pour un total de **424 465 €**,

ainsi que les **subventions de FESPA Internationale** relatives aux actions de FESPA France de promotion des événements notamment du salon FESPA Global Print Expo et le soutien financier de projets soumis via les « Project committee meeting » pour un total de **26 850 €**.

Les **produits d'activité** s'élèvent à **59 167 €** et concernent notamment :

- Les loyers des locaux dont nous sommes propriétaires dans le 15^{ème} arrondissement de Paris
- Le BFA de Loxam sur la location du matériel relatif au contrat cadre avec FESPA France dont vos entreprises bénéficient
- Les redevances liées à la certification Qualif'Enseigne Signalétique certifiée par Bureau Véritas

CHARGES 2024

Nos charges 2024 se décomposent en charges sur actions, charges de fonctionnement, charges sur activité et charges de personnel.

Les charges liées à nos actions s'élèvent à 112 820 €.

Les principales actions menées en 2024 correspondent aux travaux lancés par les commissions transverses et métiers :

- La **commission Attractivité des métiers** a fait appel à une consultante formation pour nous accompagner dans la création de référentiels de formation dédiés à nos métiers. Le film des métiers de la communication visuelle et des vidéos portrait de collaborateurs et alternants ont également été produits.
 - o Total réalisé en 2024 de 22 703 €
- La **commission Eco-conception** a lancé un nouveau service d'ACV et d'éco-conception avec la mise à disposition de l'outil ASKOR.
 - o Total réalisé en 2024 de 45 120 €
- La **commission Recyclage** travaille actuellement sur la mutualisation des solutions de traitement de déchets.
 - o Total réalisé en 2024 de 600 €
- La **commission Technique** a travaillé sur le guide technique illustré de la norme Enseigne et signalétique LED NF C 61-551.
 - o Total réalisé en 2024 de 3 589 € qui correspond à notre siège à l'AFNOR

- La **commission Réglementation** mène des actions pour défendre nos intérêts via le suivi des RLP et répond avec le soutien d'une juriste spécialisée à vos questions sur la réglementation.
 - o Total réalisé en 2024 de 5 400 €
- La **commission social et juridique** a suivi les réunions paritaires sur la Convention Collective du Labeur IDCC 184 notamment après la fusion avec la CCN Sérigraphie. Une note a été produite sur le choix d'une convention collective ainsi que la procédure sur le changement d'une convention. Une note sur les conditions générales de vente a également été rédigée.
 - o Total réalisé en 2024 de 900 €
- Les **commissions spécifiques métiers** (Signalétique, Sérigraphie, Digital Media, Installation Médiapplication) produisent grâce aux collectifs de professionnels bénévoles des guides et fiches pratiques entre autres qui sont disponibles sur le site internet de FESPA France. Le congrès Sérigraphie a également été organisé en mai 2024.
 - o Total réalisé en 2024 de 720 €
- Des **actions de communication** à hauteur de 6 913 € (hors service externalisé indiquée sur la ligne budgétaire dédiée) pour promouvoir FESPA France, nos métiers et vos entreprises.

Concernant les prestations de services aux adhérents via un partenaire :

- Le poste financier de la **centrale d'achat DYNABUY** n'est toujours pas à l'équilibre et génère en 2024 une charge totale de 5 976 €.
- **Les charges de la ligne ECOSYSTEM** à hauteur de 4 172 € correspondent au paiement des contributions déclarées de façon collective par FESPA France au nom des petits producteurs d'enseignes lumineuses pour le recyclage de leurs produits DEEE. Cette somme est normalement compensée par le versement à FESPA France de la contribution DEEE des entreprises adhérentes. Ce service prendra fin en décembre 2025.

Les **actions événementielles** ont concerné l'organisation de nombreuses rencontres entre adhérents et prospects, notamment en région pour un total de 11 750 € et notre présence sur **les salons FESPA et C!PRINT** à hauteur de 4 977 €.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 130 819 €.

Elles comprennent :

- la location de nos bureaux, à Paris et à Lyon,
- les cotisations aux organisations professionnelles dont nous sommes membres (FIEEC, MEDEF, CPME, Conseil du Commerce de France, ESF, AFE, CEDAP),
- nos prestations externalisées pour la comptabilité et la paie ainsi que
- les assurances et tous les achats en lien, les abonnements numériques entre autres avec le fonctionnement quotidien de FESPA France.

Pour les charges de fonctionnement, il faut noter la hausse des charges des locaux et des cotisations et des prestations de services de la FIEEC.

Les charges sur activité s'élèvent à 17 099 €.

Ces charges correspondent aux frais de réunion (AG, CA, commissions), aux frais de missions de l'équipe ou encore aux frais juridiques de dépôt de marques ou de conseil d'un avocat.

Enfin, les charges de personnel s'élèvent à 167 070 € (contre 250 330 € en 2023).

RESULTAT NET

Notre résultat net est en excédent à hauteur de **94 418 €**.

Veuillez noter que ce résultat est exceptionnel, principalement dû aux charges de personnel avec pour rappel un arrêt maladie de longue durée et un projet de recrutement qui n'a pas pu être concrétisé sur l'année 2024.

Je rappellerai que FESPA France n'a pas vocation à réaliser des bénéfices, mais qu'une saine gestion, exercice après exercice, permet d'avoir des réserves pour faire face à des dépenses exceptionnelles ou lancer de nouveaux projets.

Conscient que les actions de FESPA France sont indispensables pour soutenir ses adhérents, le Conseil d'Administration a adopté **un budget prévisionnel 2025 à l'équilibre** avec :

un **total de produits de 532 000 €** en comptant sur le dynamisme de notre organisation et la prospection de nouveaux adhérents,

et un **total de charges de 532 000 €** en continuant nos optimisations des coûts et avec un budget prévisionnel dédié aux actions de **140 700 €**.

 FESPA FRANCE ASSOCIATION Fédérer les professionnels de la Communication Visuelle.	PRODUITS	PREVISIONNEL 2024	REALISE AU 31/12/2024	PREVISIONNEL 2025
	PRODUITS COTISATIONS ADHERENTS	395 000 €	370 465 €	375 000 €
	PRODUITS COTISATIONS PARTENAIRES	45 000 €	54 000 €	45 000 €
	SUBVENTIONS FESPA GLOBAL	23 000 €	26 850 €	40 000 €
	PRODUITS D'ACTIVITE (Partenaires Services, Iona guide, Qualif...)	69 000 €	59 167 €	60 000 €
	PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	5 000 €	11 744 €	12 000 €
	TOTAL PRODUITS	537 000 €	522 226 €	532 000 €
	CHARGES			
	ACTIONS (Commissions, Communication...)	135 000 €	112 820 €	140 700 €
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT (Location bureaux, frais...)	121 000 €	130 819 €	131 300 €
	CHARGES SUR ACTIVITÉ (Frais de réunion, déplacements équipe...)	31 000 €	17 099 €	28 000 €
	CHARGES DE PERSONNEL	230 000 €	167 070 €	232 000 €
	TOTAL CHARGES	517 000 €	427 808 €	532 000 €
	RESULTAT	20 000 €	94 418 €	0 €
	Trésorerie		370 110 €	

ACTIONS	PREVISIONNEL 2024	REEL au 31/12/2024	PREVISIONNEL 2025
Commission Attractivité des métiers	10 000 €	22 703 €	10 000 €
Commission Eco Conception	60 000 €	45 120 €	40 000 €
Commission Recyclage	3 000 €	600 €	6 000 €
Commission Technique	3 000 €	3 589 €	3 000 €
Commission Réglementation	10 000 €	5 400 €	10 000 €
Commission Social et Juridique CCN	3 000 €	900 €	3 000 €
Commission Métiers	6 000 €	720 €	10 000 €
Communication	12 000 €	6 913 €	20 000 €
Ecosystem	7 000 €	4 172 €	5 700 €
Centrale achat Dynabuy	6 000 €	5 976 €	6 000 €
Réunions pour les adhérents	10 000 €	11 750 €	17 000 €
Salons	5 000 €	4 977 €	10 000 €
TOTAL ACTIONS	135 000 €	112 820 €	140 700 €



Fédérer
les professionnels
de la Communication Visuelle.

Restant à votre disposition pour toute question relative aux budgets présentés,

Eric de CHEVIGNY
Trésorier

Rapport du Commissaire aux Comptes, Jean-Pierre EMMERICH, du cabinet EURO COMPTA FINANCE

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat FESPA France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice. »

L'Assemblée Générale prend connaissance des comptes 2024 présentés par le Trésorier et du rapport du Commissaire aux Comptes.

Résolution n° 2

Après avoir pris connaissance du rapport moral de la Présidente, du rapport financier du Trésorier et du rapport du Commissaire aux comptes, les adhérents présents et représentés approuvent à l'unanimité les comptes de l'exercice au 31 décembre 2024 et le budget prévisionnel 2025 de FESPA France.

Résolution n°3

L'assemblée Générale approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition visant à affecter le résultat net de 94 418 € pour l'année 2024 aux comptes, en report à nouveau.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale donne quitus, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, au Conseil d'Administration, à la Présidente et au Trésorier pour leur gestion à l'unanimité des présents et représentés.

4. Cotisations 2026

Les statuts prévoient la validation des barèmes de cotisations par l'Assemblée Générale.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration visant à ne pas augmenter le montant des cotisations pour l'année 2026. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

5. FESPA France 360° - Panorama des travaux et des Commissions en 2024

Les présidents des commissions ont présenté leurs activités sur l'année 2024, détaillées dans le rapport d'activité 360° transmis en annexe de ce procès-verbal.

6. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

Après des échanges entre adhérents, l'Assemblée Générale est clôturée.